

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ENTRE

**L'ÉTAT, représenté par M. Fabien SUDRY, Préfet de Région Bourgogne –
Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or**

**LE DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR représenté par François SAUVADET
Président du Conseil Départemental**

ET

**La Communauté de Communes du Pays d'Arnay – Liernais, 1 rue de la gare
21230 ARNAY LE DUC ci-après désigné par le terme CCPAL, représentée par son
Président, Pierre POILLOT, dûment habilité à la signature des présentes par
délibération en date du 7 février 2022**

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire [XXXX] autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire [de la CCPAL et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La CCPAL comprend une population de 7250 habitants sur 34 communes : ALLEREY, ANTIGNY LA VILLE, ARNAY LE DUC; BARD LE REGULIER ;. BLANOT ; BRAZEY EN MORVAN ; CENSEREY ; CHAMPIGNOLLES ; CLOMOT ; CULETRE ; CUSSY LE CHATEL ; DIANCEY ; FOISSY ; JOUEY ; LACANCHE ; LE FETE ; LIERNAIS ; LONGECOURT LES CULETRE ; MAGNIEN ; MALIGNY ; MANLAY ; MARCHESEUIL ; MENESSAIRE ; MIMEURE ; MUSIGNY ; SAINT MARTIN DE LA MER ; SAINT PIERRE EN VAUX, SAINT PRIX LES ARNAY ; SAVILLY ; SUSSEY ; VIANGES ; VIEVY ; VILLIERS EN MORVAN ; VOUDENAY

avec 3 bourgs centres :

- **ARNAY LE DUC** cité médiévale de 1500 habitants environ traversée par 2 axes routiers importants : l'ex RN6 reliant PARIS à LYON, et la RD 981 reliant DIJON à NEVERS, qui possède un patrimoine historique important
- **LACANCHE** à 10 km au sud d'ARNAY LE DUC le long de l'ex RN6, de 600 habitants environ,
- **LIERNAIS** à 21 km au nord d'ARNAY LE DUC, une population de 600 habitants environ également, très rural avec cependant deux entreprises industrielles qui emploient environ 80 salariés.

DIAGNOSTIC : FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

Les points forts

Le territoire possède quelques activités industrielles implantées sur 3 communes :

-LACANCHE dotée d'une tradition industrielle historique forte, avec une marque d'excellence, et un potentiel d'emplois de 300 salariés avec la SIL qui fabrique des cuisinières de type domestique et professionnel, qui exporte dans toute l'Europe, et s'est fait une renommée de haute qualité, et LEONI qui fabrique des équipements électriques pour l'industrie automobile. Toujours dans le domaine de l'excellence, même si ce n'est plus l'industrie, l'entreprise MOINGEON avec 25 salariés possède une renommée sur toute la BOURGOGNE FRANCHE COMTE et les régions limitrophes en matière de génie civil relatif aux ouvrages liés au domaine des infrastructures liés à l'EAU

-ARNAY LE DUC avec les entreprises PR INDUSTRIE dans le domaine des revêtements routiers, et REGEPLASTIC pour le recyclage des plastiques, qui toutes deux exportent dans tous les continents, avec environ 60 salariés au total. Et l'entreprise FUCHEY qui s'est taillée une belle renommée de qualité très loin d'ARNAY LE DUC dans tous les domaines de l'impression.

-LIERNAIS avec sur le même site GEWISS groupe italien, site qui produit des chemins de câble, et MAVIPAL qui produit des rayonnages pour les bureaux et l'industrie ; avec environ 80 salariés pour les deux unités. Plus récemment s'est développée une entreprise spécialisée dans tous les domaines du second œuvre du bâtiment qui emploie une quinzaine de salariés, et se développe

D'une façon générale, le secteur d'ARNAY LE DUC est assez bien pourvu en entreprises du Bâtiment : maçonnerie, couverture, chauffage plomberie.

Quelques initiatives locales, avec des activités à forte valeur ajoutée s'implantent dans les domaines porteurs liés à l'environnement

L'activité économique principale est cependant l'agriculture orientée vers l'élevage bovin et ovin allaitant. Une production de qualité, dont une part importante est exportée

sous forme de bovins maigres « broutards » vers l'Italie et l'Espagne ; et donc une valeur ajoutée modeste pour le territoire.

Il faut également citer un réel dynamisme sur le plan sportif avec des associations très actives, comme l'AOA, et entre autres évènements, deux manifestations d'envergure internationale : le FUCHEY CROSS du 11 novembre qui a déjà accueilli des athlètes de 15 nations et deux continents (53^e édition en 2021), et la cyclosportive CLAUDIO CAPPUCCI

Les points faibles

Le territoire connaît un déclin démographique continu depuis les années 60, avec la traditionnelle spirale du déclin :

-l'agriculture qui occupait une grande partie des actifs jusqu'en 1945, a vu ses effectifs fondre avec la mécanisation de façon spectaculaire

-la génération née entre 1930 et 1950 est massivement partie vers les Villes pour chercher un emploi.....et dans une certaine mesure suivre un mouvement d'exode présenté et accepté comme inexorable par l'opinion locale

-les décisions et orientations prises localement, ou au niveau de l'administration départementale, régionale et nationale n'ont pas suffisamment anticipé cet exode, voire l'ont accompagné, avec trop peu d'initiatives, (bien souvent à contrecourant de l'opinion d'ailleurs !) visant à maintenir l'économie locale

-un vaste mouvement de fermeture de services publics a parachevé ce déclin : maternité d'ARNAY LE DUC en 1964 ; écoles ; bureaux de poste, trésoreries, gendarmeries a d'une part appauvri l'offre de services à la population, et accru le déclin démographique avec le départ de nombreuses familles liées à ces emplois. Le rattachement de l'Hôpital Local d'ARNAY LE DUC aux Hospices de BEAUNE a fragilisé cet établissement qui n'a plus l'autonomie de gestion, et n'a pas apporté ce qui avait été annoncé, à l'occasion de cette fusion pour son développement. Même si cet Hôpital demeure le plus gros employeur du territoire.

Le départ des PEP tout récemment d'ARNAY LE DUC a entériné une perte de 50 emplois. Même remarque pour la fermeture de l'IME de Villeneuve. **On peut espérer que l'installation prochaine annoncée d'un Espace Solidarité Côte d'Or sur le territoire d'Arnay**, dans les locaux libérés des PEP, compensera en partie cette perte. Même remarque pour la fermeture de l'IME de Villeneuve. La population diminuant, la fermeture des services, notamment écoles, continue, et la spirale du déclin se poursuit....

Sur les secteurs de l'industrie et du BTP, force est de constater que, pour différentes raisons, dont l'absence d'offre de terrains disponibles, de politique notamment communautaire, l'emploi est en berne, voire décline. ***Et le territoire renvoie clairement une image de déclin.***

Pour l'agriculture, le constat est le suivant :

- le territoire possède un énorme potentiel de production agricole de type extensif
- il y a trop peu de producteurs locaux, d'où une valorisation modeste en valeur ajoutée des produits qui sont pourtant de qualité, et un faible impact en terme économique, accompagné d'une diminution importante du nombre d'actifs agricoles, et une désertification croissante, avec plusieurs communes n'ayant qu'un ou plus d'agriculteur du tout
- les quelques marchés locaux ont, du fait de la faiblesse du tissu démographique, une vitalité mais une poids économique faible
- le développement de la production en circuits courts ne peut avoir un réel impact que s'ils peuvent accéder, sans intermédiaire, à une zone de chalandise représentant une population de quelques dizaines de milliers d'habitants ; dit plus clairement ce ne peut être que l'agglomération Métropole de DIJON ou BEAUNE

La CCPAL doit être porteur d'un projet de partenariat avec la Métropole DIJON, et le Conseil Régional BOURGOGNE FRANCHE COMTE, pour faire aboutir, sous une forme à définir, un vaste projet de circuits courts, ayant un réel poids économique, à cette échelle

Points en évolution : Habitat, aménagement, et urbanisme

Le territoire se situe au croisement de 2 petites régions naturelles : l'AUXOIS à l'est le MORVAN à l'ouest en bordure de la SAÔNE ET LOIRE. Sa partie nord ouest est située dans le PARC NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN. En termes de démographie, le territoire a connu une baisse significative de population dans les 40 dernières années, comme exposé ci-dessus, en raison d'une dynamique insuffisante de l'emploi local

d'une part, et de la trop grande distance du territoire par rapport aux bassins d'emploi périphériques (ou de la faiblesse des bassins les plus proches) que sont AUTUN, BEAUNE et DIJON Métropole. Paradoxalement, cette baisse de population s'accompagne d'une assez forte demande, en matière de garde du jeune enfant, avec un déficit chronique d'une douzaine de places au Multi-accueil.

Le marché immobilier connaît une embellie

Parallèlement la crise sanitaire a fait redécouvrir aux citadins la qualité de la vie à la campagne, et le marché immobilier, est très actif, certes sur des prix modestes, sur l'ensemble du secteur avec 3 catégories d'acheteurs :

- des résidents secondaires « classiques » qui apportent assez peu de plus value économique
- des acheteurs qui se cherchent un pied à terre rural, pour le cas où un nouveau confinement lié aux crises sanitaires potentielles, les contraindraient à se réfugier à la campagne pour être moins stressés. Cette catégorie est assez « volatile »
- un nombre restreint certes, mais non négligeable d'acheteurs venant de grandes agglomérations, en vue de pratiquer le télétravail, et qui recherchent des biens un peu « haut de gamme », et pour lesquels la connexion HAUT DÉBIT est indispensable.

Mais le territoire souffre de deux handicaps sur ce volet habitat aussi indispensables pour accueillir ou maintenir une population que l'emploi et les services, :

-sur le marché immobilier, très rares sont les biens directement habitables (ou presque) du fait de la trop faible rénovation engagée dans les deux dernières décennies. Cette situation encourage peu les acheteurs potentiels désireux d'être en résidence principale,

-l'offre locative de logements « décents » est très réduite. Les propriétaires de biens qu'ils n'occupent pas, constatent que le coût de la rénovation, sans aide significative, est très éloigné de la recette attendue du loyer frais déduits. Et bien souvent ils préfèrent vendre, à fortiori en cette période favorable du marché immobilier.

Or les très jeunes bien souvent préfèrent pouvoir louer, et les « nouveaux arrivants » acheteurs potentiellement sédentarisables, recherchent un bien habitable directement ou presque, pour éviter de longs mois de travaux avant d'habiter le logement

Article 2 – Ambition du territoire CCPAL

La CCPAL est face à un véritable défi, où il lui faut, dans une situation de déclin économique et démographique, et de moyens financiers très limités, recréer des conditions d'attractivité de ce territoire rural,

-casser l'image actuelle de déclin économique et démographique, et le sentiment d'abandon qui domine, en engageant, coûte que coûte, les conditions d'un développement économique et d'attractivité

-par renforcement des services au public qu'ils soient publics ou marchands, de façon à avoir une offre de proximité, à une distance acceptable (maximum 10 à 12 km) sur tout le territoire, pour tous les « biens essentiels », une offre de culture et vie associative

-pouvoir offrir aux familles une solution de garde du jeune enfant

-résoudre les problèmes de mobilité, avec des formules innovantes s'inscrivant dans le projet global de territoire

-offrir la possibilité d'accueillir de nouvelles entreprises, par une offre de terrains viabilisés à un coût compatible avec le marché

-engager une vaste opération de rénovation de logements permettant une offre plus variée d'habitat à des niveaux de prix correspondant aux moyens financiers des habitants..

-favoriser une politique d'urbanisme pour création possible de nouvelles habitations. Certes, la demande en valeur absolue est modeste, mais est indispensable pour permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir résider dans un village,.

-tout en préservant l'identité rurale avec son patrimoine architectural et paysager qui sont des atouts

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du X :

- **Orientation stratégique 1** : développement économique avec 4 domaines déclinés en fiches action
- **Orientation stratégique 2** : habitat urbanisme services à la personne avec 3 domaines déclinés en fiches action
- **Orientation stratégique 3** : _projet Petite enfance ; jeunesse, vie associative et culturelle avec 4 domaines déclinés en fiches action
- **Orientation stratégique 4** : _Environnement transition écologique et énergétique avec 4 domaines déclinés en fiches action

Orientations complémentaires

- **Orientation stratégique 5** :Garantir et protéger la ressource en EAU, en précisant que cette orientation n'est pas gérée par la CCPAL mais par les Syndicats inter-communaux
- **Orientation stratégique 6** : volet emploi du CRTE. Sécurité. Education

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

PROJETS ENVISAGES FICHES ACTION REPONDANT AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES de Relance Économique et Transition Energétique

(pm : les projets sont déclinés sans aucun ordre de priorité)

Les fiches envisagés dans le cadre du CRTE relèvent de plusieurs domaines, et sont listés ci après de 1 à 13 pour les projets intercommunaux, avec l'objectif de répondre au défi de développement harmonieux souhaité :

Orientation stratégique 1 développement économique

1- finitions de la ZAE du Pranet à ARNAY LE DUC; ce site d'une surface de 13 ha a fait l'objet d'un début d'aménagement arrêté en 2013. Il est nécessaire de terminer l'équipement des réseaux, afin de mettre fin à la situation d'un territoire en déprise économique, qui n'a pas un seul terrain disponible équipé pour accueillir une entreprise. Parallèlement, il sera examiné comment utiliser sous forme d'hôtel d'entreprises ou autre tiers lieu, l'étage du siège de la CCPAL qui n'a pas d'affectation à ce jour, afin d'accueillir des porteurs de projet

2- aménagement d'une ZAE à LACANCHE et à LIERNAIS. Dans le même esprit d'un nécessaire développement économique, la création de zones d'activité même de taille modeste doit être un signal de la volonté de l'intercommunalité, de des tourner résolument vers l'avenir, pour enrayer son déclin. De tels projets doivent être envisagés sur ces deux bourgs centre, afin d'offrir une offre plus large, pour dynamiser le territoire.

3- développement de la production agricole en circuits courts , vente directe :

Conscient que la consommation alimentaire des 7250 habitants ne représente qu'une infime partie de la production agricole totale du territoire, la CCPAL désire aller bien au-delà afin que cette vente « directe » arrive à représenter une fraction significative de la production agricole. Pour ce faire, elle souhaite s'engager dans une démarche visant la création sous une forme à définir, (SICA de producteurs par exemple) au-delà du marché local, d'un ou plusieurs magasins de producteurs forcément situés à proximité immédiate des centres urbains de BEAUNE et DIJON METROPOLE. Les collectivités limiteraient leur démarche à la réalisation de l'infrastructure de vente, mais pas à la gestion au quotidien qui devra (comme le casier projeté à ARNAY LE DUC cf fiche 5) être assurée par les producteurs. Cette démarche pourrait faire appel, en « résonance » aux projets d'Agroénergie, au fonds de compensation alimenté par les sommes versées par les porteurs de projet, et géré par la CDC.

Le territoire CCPAL s'inscrira dans le PAT départemental co-porté par le Département de Côte d'Or et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, labellisé PAT émergent dont le plan d'actions 2020-2025, poursuit 2 objectifs suite à l'élaboration du diagnostic :

1. favoriser la cohérence des politiques alimentaires portées par différents acteurs territoriaux à l'échelle départementale,
2. identifier des pistes d'optimisation de la logistique des produits locaux pour massifier les volumes commercialisés notamment auprès de la restauration hors domicile sur le département.

Le PETR Pays Auxois Morvan a engagé un PAT est signataire avec le Département de Côte d'Or, de la charte d'engagement en faveur de politiques alimentaires cohérentes et structurantes pour la Côte d'Or, labellisé PAT émergent avec un diagnostic réalisé et en phase de déploiement du plan d'actions.

La CCPAL travaille avec le PETR sur ce dossier et notamment sur la possibilité de créer des points de vente directs (cf casier en projet ci-dessus)

4- projets économiques et touristiques :

Le territoire possède une réelle richesse touristique nature, qui doit être valorisée, afin d'offrir un panel varié d'activités pour les locataires des différents hébergeurs existants, et à créer. Plusieurs projets sont envisagés en ce sens :

- tour du Pays d'ARNAY LIERNAIS, avec tous les sites remarquables qui le jalonnent ;

- poursuite du projet vélo-rail CORDESSE MANLAY dans le cadre de l'aménagement de l'ancienne voie AVALLON AUTUN (projet PNR MORVAN) en partenariat public / privé avec un opérateur local qui a contractualisé avec la CCPAL ;

- aménagement du site de FOUCHE, source de l'ARROUX à ARNAY LE DUC ; avec sa base sportive, son camping, et son parcours nature, ensemble à mieux valoriser

- projet touristique et culturel pour valoriser le patrimoine des Hospices Saint Pierre à ARNAY LE DUC , où est actuellement implantée la Maison Régionale des Arts de la Table, qui réalise des expositions variées, associée à la galerie des bains douches, réouverte récemment, et mise à disposition d'artistes, et au Musée de la Lime sur le même site

- projet de voie Verte avec 2 sites potentiels :

- sur l'ancienne voie ferrée EPINAC LES LAUMES, avec l'objectif en association avec les EPCI voisins, le Département et la Région
- projet d'envergure sur 3 départements : ancienne voie AVALLON AUTUN

- aménagement du site touristique et écologique de la source gallo romaine 'de Maizières

- une réflexion doit être engagée pour la valorisation du site de l'aérodrome de la Justice à LIERNAIS / SAINT MARTIN DE LA MER

Orientation stratégique 2 habitat urbanisme services à la personne

5 Habitat urbanisme

- Une politique vigoureuse de rénovation de l'habitat inoccupé doit être engagée (sans doute plus par les communes que par la CCPAL). Ce point doit concerner aussi bien la rénovation type « propriétaire », que la réhabilitation de logements afin d'avoir une offre de logement locatif aux candidats potentiels, peu présente à

l'heure actuelle. Avec la particularité que le niveau « du marché locatif » n'est pas économiquement compatible avec le coût de la rénovation. Pour cela, il faut susciter le développement d'une offre de logement locatif adaptée au marché et à la réflexion engagée dans le cadre du programme PVD afin d'identifier le dispositif le plus adéquat aux enjeux du territoire et au projet des élus avec le Conseil Départemental et la délégation territoriale de l'Anah".

Au niveau politique de l'urbanisme, dans certaines communes, la possibilité de rénovation d'existant est modeste voire nulle, (maisons non en vente) et quelques constructions neuves sont indispensables. Ce volet, aussi essentiel que le développement économique, nécessite une collaboration étroite avec les services de l'Etat notamment DDT, afin d'arriver à une vision partagée de l'application des principes du règlement national d'urbanisme, et adaptée à la réalité du territoire CCPAL de faible densité, et, si nécessaire engager une réflexion sur l'opportunité pour certaines communes du territoire, d'une démarche de planification urbaine lorsque ces règles nationales apparaissent inadéquates.

Il est vital pour le territoire de pouvoir réaliser quelques constructions nouvelles. Pour cela, il faut à la fois mieux appréhender et échanger avec les services de l'Etat sur l'application actuelle de la réglementation, et avoir une démarche de dialogue constructif avec des deux côtés des arguments..

6- Amélioration des services à la personne :

l'objectif est de faire en sorte que les 3 bourgs centre puissent offrir à la population, tous les services publics et marchands indispensables à la vie courante.

Dans ce volet, figure aussi la démarche de développement des circuits courts, à rapprocher du développement économique. Comme exposé au diagnostic, les producteurs « locaux » qui font de la vente directe sont peu (trop peu) nombreux. La CCPAL est en lien avec le PETR AUXOIS MORVAN, pour la réflexion sur le Plan d'Alimentation Territorial. En prolongement de la démarche engagée avec le Fond Régional des Territoires avec le concours du CRBFC, la CCPAL va installer un dispositif type casier distributeur de produits alimentaires qui évoluera certainement dans le temps en terme de contenu. Dans un second temps, un dispositif identique pourrait être envisagé sur les autres pôles comme LACANCHE ou LIERNAIS ;

Toujours sur ce plan des services, se pose la question du service à domicile. La CCPAL est en relation avec les Associations notamment ADMR. La difficulté du moment qui risque de durer, est le recrutement de personnel qui sera évoqué au volet emploi

Enfin le dernier aspect concerne la mobilité. La CCPAL a pris la compétence AOM. A ce titre elle envisage une action à étudier dans 3 domaines :

--le Transport A la Demande TAD, à développer en tirant les enseignements de 10 ans de pratique sur le secteur LIERNAIS. Un des objectifs, en lien avec celui des circuits courts, et des services de proximité, sera de permettre aux habitants qui en ont besoins d'aller en priorité dans les bourgs centre du territoire

-la mobilité pour les prescriptions des travailleurs sociaux, en direction d'un public fragile, en réactivant le dispositif créé avec le Centre Social. Les véhicules pourront être mutualisés avec le TAD, et les Associations Sportives, du fait de la non concomitance des périodes concernées

-ultérieurement, envisager de reprendre la gestion des transports scolaires en contractualisant avec la Région, en vue de mieux desservir le territoire, et garantir ce service à la population.

-améliorer l'offre en matière d'équipement collectif et sportif. Ce volet portera sur des améliorations à apporter sur les gymnases :

-ARNAY LE DUC : réhabilitation du sol sportif, des tribunes, et de l'éclairage intérieur, et changement des portes d'accès « passoires thermiques » afin de permettre l'accueil de compétitions de haut niveau, en particulier Hand Ball

-LIERNAIS : aménagement de gradins pour le public

-le « message territorial »

Pour améliorer l'efficacité du service à la personne qui est un axe majeur de l'action de la CCPAL, une réflexion est engagée pour voir comment mutualiser au mieux pour les différents volets de l'administration, du domaine associatif, et globalement « du vivre ensemble », les différents sites communautaires (ou municipaux dans les bourgs centre). Notamment le centre Social, avec ses différents services (notamment la Médiathèque) et le nouveau siège communautaire qui sont très proches doivent être perçus par le public comme un unique Espace Intercommunal économique social, économique et culturel. La même remarque s'applique à la Maison de l'Enfance. Jusqu'ici ces structures n'ont pas eu suffisamment de synergie entre elles. Le sentiment d'appartenance à un même territoire, tout en conservant une vie propre à chaque commune, sera un catalyseur de la vie locale et de la revitalisation de ce territoire qui doit retrouver un avenir serein

La nouvelle implantation de la MAM, du RAM, et d'autres activités dans le « pavillon PEP » doit s'intégrer dans cette réflexion

7- présence médicale

- création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à ARNAY LE DUC avec antenne secondaire à LIERNAIS. Actuellement le territoire est modérément, voire très faiblement doté :

- en présence médecins avec 4 praticiens à ARNAY LE DUC, un à LACANCHE, et un à LIERNAIS. Mais tous les médecins ont entre 57 et 66 ans, et cesseront progressivement leur activité, avec très peu d'espoir d'une succession « naturelle »

-en chirurgie dentiste avec un seul praticien à ARNAY LE DUC

-en « paramédical » avec cabinet infirmier, kinésithérapeute et ostéopathe, à ARNAY LE DUC, et une kinésithérapeute installée tout récemment à LIERNAIS .

Le processus est long, et la création d'une Maison de Santé dans les locaux inoccupés de l'Hôpital Local, depuis plusieurs années rattaché au CH de BEAUNE, doit être entreprise le plus vite possible. Cette Maison sera accompagnée d'une antenne relais à LIERNAIS dans le bâtiment acquis à cet effet par l'ancienne CC LIERNAIS avant la

fusion imposée par la loi NOTRÉ. La démarche devra autant que possible associer tous les professionnels de santé, et s'enrichir des exemples de collaboration médecins / « infirmières en pratique avancée » comme ce qui est engagé à BLIGNY / OUCHE, pour suivre les patients souffrant d'affections chroniques

- réimplantation d'une pharmacie à LIERNAIS, complément indispensable à l'antenne médicale

Ces projets seront accompagnés d'une action de collaboration forte, avec les territoires voisins de NIÈVRE et SAÔNE ET LOIRE pour le maintien du Centre Hospitalier d'AUTUN et notamment de la maternité, outil indispensable à la VIE du territoire

La réussite de l'action sur la présence médicale avec toutes ses composantes pour avoir une offre de soins complète est un point capital pour l'avenir du territoire

Orientation stratégique 3 projet Petite enfance ; jeunesse, vie associative et culturelle

8 - projet Petite enfance ; jeunesse, vie associative et culturelle

Ce volet est à décliner notamment dans le cadre de la CTG qui vient d'être finalisée avec la CAF, avec

:8.1 Un volet petite enfance

- acquisition par la CCPAL auprès du Conseil Départemental 21 et aménagements du « pavillon des PEP » à ARNAY LE DUC rue Jean et Lucienne BARNET pour permettre

- le déplacement du RAM actuellement implanté au Multi Accueil Petite Enfance, libérant ainsi de la place pour la création de 7 à 8 places supplémentaires en crèche

- la création d'une MAM mise à disposition d'une association de 3 Assistantes Maternelles pouvant accueillir 4 enfants supplémentaires par rapport à la situation actuelle

Ces deux projets pourront permettre de répondre à la demande des familles en la matière ci-dessus exposée

- **projet de création d'une MAM à LIERNAIS** dans les locaux inoccupés de la MFR

8.2 Un volet enfance jeunesse qui sera développé avec le Centre Social

Ce volet *non entièrement finalisé*, comportera, outre l'aspect Centre de Loisirs à développer :

-divers projets autour de la culture avec la réalisation (déjà débutée en 2021) de spectacles à destination des enfants des Ecoles

- l'accueil de divers autres organismes à caractère associatif (Ligue contre le cancer, autres...) services à la population

8.3 Un volet sport vie associative

Profitant et encourageant le dynamisme des associations sportives en particulier l'AOA, la CCPAL s'engage dans le soutien à la qualification de Camille MOUTARD, jeune athlète de 20 ans en discipline marche pour les JO de 2024 à PARIS. Ce sera une image très positive pour le territoire

8.4 Un projet culturel ambitieux facteur d'attractivité

La culture a progressivement quitté le territoire avec l'exode des jeunes. Alors que dans les années 60, notamment l'accordéon tenant une place importante dans la vie locale, avec une famille exerçant un rôle moteur dans ce domaine. Les soirées organisées en été à la MRAT sont très appréciées de la population. D'autres manifestations culturelles, notamment en été, attirent des publics importants (surtout avant le covid). Ce mouvement de retour de la culture doit être accompagné. La culture est indispensable à l'attractivité d'un territoire, et il convient de la revitaliser aussi pour changer l'image renvoyée par le territoire!

Les projets en cours de réflexion

- un projet Microfolies est en cours d'engagement avec implantation envisagée à la médiathèque au Centre Social
- l'accueil de l'École de Musique, et l'Harmonie Municipale font partie des objectifs de la CCPAL, qui apporte un soutien financier significatif, et qui est en quête d'une solution de « relogement » pour ces organismes qui n'ont plus de local à disposition, la Ville ayant vendu, dans la précédente mandature le château des Princes de CONDE,
- projets culturels dans celles des communes qui s'y engageront
- on peut rajouter dans ce chapitre la rénovation du petit patrimoine communal qui contribue à l'attractivité des villages

Orientation stratégique 4 : _Environnement transition écologique et énergétique

9 développement des Energies renouvelables :

Mise en place de Panneaux photovoltaïques : aérodrome de SAINT MARTIN DE LA MER/LIERNAIS, ancienne décharge cantonale de JOUEY, et carrière LAFARGE à MIMEURE ; projet d'Agroénergie à SAINT MARTIN DE LA MER Conforgien qui a reçu un avis favorable récemment de la CDPENAF. Cette activité peut être étendue à d'autre parties du territoire, où la productivité médiocre de certaines zones permet l'implantation de tels projets, sans nuire nullement à l'activité agricole. Ce domaine présente un véritable potentiel, et il faut trouver l'équilibre entre les contraintes de respect de l'environnement, l'acceptation locale, l'intérêt économique qu'il ne faut pas nier. Mieux vaut diminuer la surface « exploitée » en agriculture, et l'utiliser en agroénergie, avec une plus value et un volet emploi nettement plus importants, plutôt que maintenir une activité strictement agricole, avec un faible potentiel sur des productions classiques (bovins ovins)

- Divers projets Éoliens sont à des stades d'avancement divers : sites d'ALLEREY bien avancé, SUSSEY, et LONGECOURT en réflexion

-mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures des principaux bâtiments des communes et de la CCPAL

-réalisation de chaufferie bois pour les bâtiments communaux les plus importants : écoles à ARNAY LE DUC, LACANCHE, LIERNAIS, VIEVY, ou autres bâtiments sous maîtrise d'ouvrage communale ou communautaire

Objectif poursuivi en jumelant les projets éoliens, l'agroénergie, le photovoltaïque, sur les sites type friche industrielles(carrières décharges anciennes...) les chaufferies bois : devenir :TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

-10 Protection de l'environnement, et gestion des déchets :

La prévention des déchets et l'économie circulaire font partie des objectifs envisagés, car, outre l'aspect environnemental, ce sont des axes potentiellement générateurs d'emplois non délocalisables.

La communauté de communes envisagera d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, (au demeurant document réglementaire indispensable pour l'obtention d'aides financières dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Les projets envisagés sont les suivants

- *aménagement des déchetteries de SAINT PRIX et LIERNAIS*, afin d'accueillir les déchets conformément aux dispositions des nouvelles consignes de tri

- *contractualisation avec la Métropole de DIJON* pour l'accueil des déchets de collecte sélective avec les nouvelles consignes de tri des plastiques

- végétalisation des cimetières et espaces publics suite à l'évolution des techniques de désherbage

- mise en conformité des dispositifs d'assainissement au niveau de la CCPAL elle même et des communes : autonome des différents édifices publics

- 11 Transition énergétique :

gros travaux de rénovation des Ecoles « passoires thermiques » de :

- MAGNIEN : isolation intérieures ; réfection de sols

- MANLAY : réfection complète des menuiseries de la galerie longeant les classes, cantine et garderie avec mise en place de triple vitrage et isolation (bâtiment reconstruit en 1950, après l'incendie par l'armée allemande en 1944)

- ALLEREY ; isolation thermique de l'ensemble du bâtiment par l'intérieur ou l'extérieur ; remplacement des menuiseries avec mise en place de triple vitrage

- ARNAY LE DUC : École Pierre MEUNIER isolation et protection contre la chaleur des façades sud du bâtiment ; étanchéité définitive de la toiture

- LACANCHE : réfection complète des menuiseries des classes, cantine avec mise en place de triple vitrage; isolation thermique

- VIEVY : isolation thermique de l'ensemble du bâtiment par l'intérieur ou l'extérieur ; remplacement des menuiseries avec mise en place de triple vitrage

- amélioration énergétique des gymnase de LIERNAIS, avec en particulier le bardage latéral des vestiaires, et de FOUCHE (remplacement des portes d'accès)

Dans ce chapitre, viendront s'ajouter au fil du contrat, les rénovations de tous les bâtiments communaux en y intégrant la dimension transition énergétique

Orientation stratégique 5 complémentaire: Garantir et protéger la ressource en EAU

12 Garantir et protéger la ressource en EAU

Les structures compétentes SIAEP LIERNAIS et ARNAY LE DUC, et SM CHAMBOUX assurent la production, le transport et la distribution de l'EAU, sans problème particulier. avec un dispositif de production basé sur la source de LUSIGNY et le barrage de Chamboux, tous deux gérés par le Syndicat Mixte éponyme qui couvre un très vaste secteur bien au delà de la CCPAL à cheval sur 21 ; 58 ; 71. Celui-ci a engagé l'actualisation de son schéma Directeur qui poursuit plusieurs objectifs, dans une démarche globale de la gestion de l'EAU, ressource rare sur ce secteur en tête de bassin versant, basée sur 4 axes:

-assurer une eau de qualité et en quantité suffisante sur tout le territoire, en associant une protection préventive forte, et les traitements nécessaires pour être en conformité avec la réglementation

-une politique volontariste de lutte contre les pertes d'eau, action conduite par les SIAEP LIERNAIS et ARNAY LE DUC, et un programme adapté aux besoins constatés de renouvellement des réseaux anciens

-sécuriser « de façon réaliste » la production avec la réhabilitation de l'unité obsolète de BOIS BRULE (hors CCPAL), notamment au regard des risques de pollution du captage de LUSIGNY (qui alimente toute la partie sud de la CCPAL)

-contribuer, avec cette unité confortée, au maintien des étiages, en cette période de changement climatique, notamment sur l'Ouche amont (hors CCPAL)

Le schéma définitif a été validé par le Comité Syndical le 12 novembre 2021 et sera officialisé avec l'analyse financière prospective au Comité Syndical de février 2022. La particularité du territoire avec présence du point triple unique en France de MEILLY/ROUVRES rend la démarche plus complexe du fait du dialogue avec les Agences de l'EAU.

En adhérant au SM des Bassins Versants de l'ARROUX et de la SOMME, la CCPAL sera le lien de coordonnateur pour cette démarche globale

Parallèlement, le plan d'eau de Chamboux de 75 ha utilisé pour la production d'eau potable, recèle une richesse faunistique et floristique énorme, qui doit être valorisés en lien avec le PNR MORVAN. L'aménagement du tour du lac, qui est une compétence CCPAL et les hébergements insolites du domaine de la Pierre Ronde sont les points importants de cette démarche d'un tourisme « type Parc Naturel. » Le sentier existant doit être enrichi d'un outil de lecture plus détaillé de lecture du paysage

La question de l'abreuvement du bétail, pendant les étés secs comme les années passées, en lien avec le changement climatique.

Il convient de relativiser le problème et éviter des dérives vers des solutions non réalistes. Le territoire du canton d'ARNAY LE DUC au-delà même de la CCPAL est

en tête des 3 grands bassins versants LOIRE, SAONE, SEINE ; c'est une réalité ; les rivières ont des débits modestes, et le karst sous jacent complète la difficulté ! En période très sèche, les éleveurs ont trois possibilités, quand les mares ou sources des prairies ne suffisent plus :

- apporter de l'eau prélevées dans des puits : il en existe un nombre non négligeable soit privés soit publics, qui existent dans plusieurs communes, un exemple très significatif étant la fontaine de la place éponyme de LIERNAIS ; Les agriculteurs se sont quasiment tous équipés de pompes de gros débit, sur prise de force tracteurs, fixés sur une tonne de 2 à 6 m3 remplies en un laps de temps de moins de 10 minutes.
- -apporter de l'eau prélevée sur les réseaux publics qui, sur le territoire CCPAL sont tous suffisants à cet effet. **Le point faible avec ce système est le temps de remplissage qui doit être réduit.** Afin de le palier, deux solutions sont possibles : créer des branchements de gros diamètre sur les réseaux, ou installer des compteurs sur les bornes incendie comme le pratique le SIAEP de LIERNAIS depuis plusieurs années, ce qui donne satisfaction. Afin d'illustrer la dimension du phénomène, au cours des étés 2019 et 2020, ces dispositifs ont ,en 3 points couvrant l'ensemble des zones en tension réelle, délivré un peu moins de 1000 m3 d'eau.... avec un coût pour les éleveurs du fait du tarif dégressif de 2€ ht/m3 : on est bien sur un phénomène marginal
- -créer de façon individuelle ou collective des forages (avec un résultat très aléatoire sur cette zone du fait de la géologie). Ou bien envisager, de façon individuelle ou collective, la création de « réserves » aériennes dans des points bas, ou alimentées par l'eau de pluie ? L'expérience des années sèches que ce soit 1976 ; 1985, ou encore les années 90 et 2018 à 2020, a montré si besoin était, les limites de l'exercice. Si une rivière est à sec (cf ARROUX ou SUZE par exemple en 2019 et 2020), une réserve creusée à côté et donc ni étanche ni réalimentée, sera également à sec ! Quand à l'eau de pluie, sauf à créer des volumes gigantesques d'un coût prohibitif, s'il ne pleut pas pendant 2 mois, on en voit vite les limites

A situation exceptionnelles , mesures exceptionnelles, avec des coûts réalistes. Il faut éviter de partir vers des solutions inadaptées, alors que les réseaux publics peuvent permettre une solution adaptée si tous les acteurs s'associent dans une démarche de bon sens, comme ci-dessus exposée

Orientation stratégique 6 : volet emploi du CRTE. Sécurité. Education

13 volet emploi

Rappel du dispositif engagé entre l' Etat et l'ADCF.

Le Premier Ministre et le président de l'AdCF, ont signé, le 22 mars 2021, un accord de partenariat entre le gouvernement et l'AdCF – Intercommunalité de France , dans le cadre de la relance et de la préparation des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Les CRTE ont vocation à regrouper les engagements de l'Etat en faveur des projets de territoire portés au niveau d'intercommunalités ou de groupement d'intercommunalités pour les six prochaines années.

Cet accord a été suivi par une convention de partenariat Etat-ADcF pour la mobilisation

des intercommunalités en faveur de l'emploi signée entre le président de l'AdCF et la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, le 28 mai 2021.

Le volet emploi du CRTE s'inscrit dans le prolongement de cette démarche avec un objectif principal : mettre en place, encourager et promouvoir des actions concrètes en faveur de l'emploi, notamment des jeunes dans le cadre du plan « #1jeune, 1solution », et plus globalement, favoriser l'emploi et l'insertion dans les territoires.

La situation de l'emploi et de la formation sur le territoire de la CCPAL se prête tout à fait à intégrer cette démarche :

- il y a un nombre non négligeable de jeunes notamment, mais pas seulement, assez éloignés de l'emploi pour différentes raisons

- parallèlement les entreprises peinent à recruter le personnel dont elles ont besoin, en particulier en cette période post « 1^{ère} sortie de la crise ». Il en est de même pour les structures pratiquant les services à la personne qui doivent restreindre leurs plans de soutien faute de bras. Idem pour les associations intermédiaires Services Auxois Sud et SA2I, implantées à ARNAY LE DUC.

La CCPAL est consciente, en lien avec SAS et SA2I, **POLE EMPLOI** et la Mission Locale de BEAUNE est mobilisée sur cette question, qui est un des aspects de la revitalisation du territoire, en permettant :

- à des personnes éloignées de l'emploi de retrouver un statut et un projet de vie

- créer de la richesse et de l'activité sur le territoire, fil conducteur de la démarche engagée par la CCPAL

Pour ce faire, elle envisage la réalisation d'un chantier d'insertion pluriannuel, dont l'étude préalable est en cours par Ethicofilf. Il est paradoxal que des chantiers d'insertion se déroulent dans les communes (deux en 2021 par exemple), avec des personnes venant de la région dijonnaise, alors que des personnes sont en déshérence sociale sur le territoire !

Parallèlement, il pourra être envisagé d'étudier la possibilité d'insérer dans les marchés passés par la CCPAL (mais ils sont peu nombreux) des clauses relatives à l'insertion par l'économique. Cette démarche sera beaucoup plus efficace et également plus crédible quand le chantier d'insertion aura démarré.

La CCPAL, au delà de ses éventuels besoins de recrutement propres, pourrait également être un relais auprès des communes, sur la promotion des dispositifs favorisant l'intégration des publics en difficultés, notamment concernant les contrats PEC (Parcours emploi Compétences). Pour cela, elle pourra s'appuyer sur le SPE, notamment PE et la MILO, en terme d'accompagnement, tout comme les communes qui envisageraient un recrutement

Le "repérage" des jeunes invisibles, même s'ils sont peu nombreux du fait de la faible densité de population et que tout le monde se connaît, doit faire partie de la démarche

Connaissant trop peu le dispositif Transitions Collectives, il est difficile de dire à ce stade s'il pourra être activé ou non avec le public en présence. Ce dispositif doit permettre d'anticiper les mutations économiques des entreprises en accompagnant les salariés volontaires vers une reconversion sur des métiers porteurs. Une information sur ce dispositif pourra être apportée, au besoin, aux entreprises qui seraient intéressées, en s'appuyant notamment sur le Délégué à l'Accompagnement

aux Reconversions Professionnelle (DARP) de la DDETS et des opérateurs en charge de ce dispositif. L'intercommunalité pourrait être relais d'information concernant les entreprises de son territoire."

-14 Education

Le maintien d'un maillage de proximité pour l'Ecole Maternelle et Elémentaire est fondamental pour la revitalisation du territoire ; Et la CCPAL a engagé une démarche forte en ce sens depuis le renouvellement municipal de 2020, pour rattraper le retard accumulé sur les travaux d'aménagement et/ou entretien.

Une partie du territoire CCPAL, l'ancien territoire de la CC LIERNAIS, va être engagée dans le projet Territoires Educatifs Ruraux. Sur le principe, elle s'associera. Cependant le fait que le secteur « ARNAY LE DUC » n'ait pas été mis dans le champ d'examen d'éligibilité au TER, et donc pas retenu, crée un véritable malaise au sein de la structure. Il est impossible de tenter de justifier que les secteurs d'ARNAY LE DUC Ville et LACANCHE ne soient pas éligibles... et que SAULIEU l'est d'une part, et surtout associé avec le secteur LIERNAIS. Une évolution du périmètre est indispensable pour travailler en toute sérénité, la CCPAL se devant d'avoir une action identique sur tout le territoire.

-15 Sécurité

Deux sujets seront en débat au cours du mandat

L'organisation de gendarmerie. Actuellement, le territoire ARNAY LE DUC avec sa Communauté de Brigades rayonne sur POUILLY BLIGNY/OUCHÉ avec rattachement à la Compagnie de BEAUNE; et le secteur LIERNAIS dépend de la Communauté de Brigades de SAULIEU qui rayonne sur LIERNAIS PRECY SAULIEU avec rattachement à la Compagnie de MONTBARD.... découpage pour le moins difficile à expliquer au public. Pour la clarté de l'action de l'Etat, il serait hautement souhaitable que le secteur LIERNAIS qui est dans la CCPAL et l'arrondissement de BEAUNE, soit rattaché à la brigade d'ARNAY LE DUC et la Compagnie de BEAUNE

Le Ministère de l'Intérieur a décidé la construction d'une nouvelle caserne à ARNAY LE DUC sur un terrain mis à disposition par la CCPAL (argument supplémentaire pour la demande de cohérence précédente). Cette décision saluée par les élus locaux doit s'accompagner d'une réflexion très en amont sur le devenir de l'actuelle caserne afin que cet imposant bâtiment des années 70 ne devienne pas une friche immobilière

PROJETS COMMUNAUX

Différents projets communaux se rattachant aux orientations stratégiques sont en cours d'élaboration. L'objectif de la CCPAL au regard de ses compétences est d'assumer essentiellement les affaires scolaires, le développement économique et les services à la personne. Chacune des 34 communes doit avoir son propre projet de vie de développement qu'elle pourra facilement rattacher à l'objet des fiches actions ci-dessus déclinées

Les communes travaillent actuellement au recensement dans le détail de leurs projets qui seront rattachés aux orientations stratégiques ci-dessus définies

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- La convention territoriale globale en cours de finalisation avec la CAF
- Le contrat local de santé du PETR AUXOIS MORVAN signé avec l'Agence régionale de santé,
- le contrat PETITES VILLES DE DEMAIN avec la Ville d'ARNAY LE DUC
- La présence d'une France SERVICES à ARNAY LE DUC et antenne à LIERNAIS
- Le Centre d'Accueil Numérique SATI existant à la France Services à ARNAY LE DUC
- La réflexion en cours sur la Politique Alimentaire dans le cadre d'une démarche type Plan Territorial Alimentaire.

LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Le territoire de la CCPAL a récemment bénéficié de mesures liées aux soutiens de l'État ci après rappelés, dans le cadre du Plan France Relance :

-pour l'entreprise **REGEPLASTIC à ARNAY LE DUC**, spécialisée dans le recyclage des plastiques pour un **montant de 404 719 €**. Cette entreprise a également sur le même site, une autre unité de production de liants routiers spécifiques, avec une proportion importante de travail à l'export. Cette attribution du Plan France Relance, a été marquée par la visite le 17 décembre 2020, sur le site, de Mme PANNIER RUNACHER Ministre Délégué chargée de l'Industrie, qui a pu constater la haute technicité de cette entreprise.

-la SIL à LACANCHE

-la commune de LACANCHE vient d'obtenir un soutien de la DSIL « Rénovation Énergétique », d'un montant de 289 200 € pour la restructuration de l'ensemble mairie bibliothèque

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

PROJETS PRETS A DEMARRER

S'agissant des projets nouveaux du territoire, prêts à démarrer en 2022 (recensés ci avant), et, en particulier, *le projet de finitions de la ZAE du Pranet et l'acquisition par la CCPAL et aménagements du pavillon à ARNAY LE DUC rue Jean et Lucienne BARNET pour la création d'une MAM et l'accueil de l'École de Musique, de l'Harmonie, et autres organismes à caractère associatif ou services à la population*, l'État examinera avec une attention particulière les possibilités de financements mobilisables au titre de la relance, au vu du contenu des dossiers déposés et des disponibilités budgétaires, et ce notamment pour les dispositifs DSIL et DETR.

Les autres projets feront l'objet d'un examen dans le cadre de l'élaboration du contrat au second semestre. Ces projets devront veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations en faveur de la transition écologique, notamment la sobriété énergétique, la lutte contre l'artificialisation des sols et la reconquête de la biodiversité.

Son engagement dans les futurs CRTE sera défini par l'assemblée en fonction des orientations qu'elle retiendra

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE. Les besoins prioritaires identifiés portent sur les thèmes suivants :

- *Construction participative du projet de territoire / consultation du public,*
- *Soutien à l'économie de proximité, notamment en prolongement du FRT conclu avec le Conseil Régional BOURGOGNE FRANCHE COMTE*
- *Rénovation énergétique des bâtiments publics et logements,*
- *Mobilités actives : mise en place de Transports à la Demande*

Les signataires s'entendent pour assurer conjointement les charges d'ingénierie nécessaires au CRTE

Les signataires s'entendent dès cette convention pour étudier les modalités d'intervention et les co-financements qui pourraient être mobilisables au regard de ces besoins.

Le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice de l'intercommunalité - PETR et/ou de ses membres.

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par

exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements et réglementations applicables

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les actions et opérations envisagées seront conditionnées aux autorisations délivrées au titre des procédures applicables dans chaque domaine concerné.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire CCPAL assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations,

entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE. L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation

du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

L'État s'engage, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat État - régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'État recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en

annexe 3.

6.4. Engagements du Département

Le Département, en qualité de chef de file des politiques de solidarité humaines et territoriales et de ses action en faveur de la transition écologique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.5. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-5-1. Opérateur public X
Détail de l'intervention

6-5-2. Opérateur public Y
Détail de l'intervention

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique

de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des crédits d'intervention de l'Etat et des collectivités
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le

comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires CCPAL, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire CCPAL. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

COMITE DES PARTENAIRES

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- *Le PETR Auxois - Morvan ;*
- *Les organismes consulaires : Chambre d'Agriculture Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers ;*
- *Les fédérations professionnelles ... ;*
- *Les associations de défense de l'environnement ;*
- *Les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;*
- *les Syndicats intercommunaux des EAUX d'ARNAY LE DUC et LIERNAIS, ainsi que le SM CHAMBOUX qui exerce la compétence de production sur le quart sud ouest du département 21 ;*
- *Les différents opérateurs et partenaires de l'État (ANAH, ADEME, Agences de l'eau, Banque des Territoires, Action logement, EPF, etc.) ;*

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique pourraient faire l'objet d'une association des membres du comité des partenaires. Les modalités concrètes de cette association pourraient être définies par la convention d'initialisation ou le comité de pilotage.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique pourrait être présenté et débattu au sein du comité des partenaires, chaque année.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité des représentants du territoire et examiné par l'Etat à l'occasion des réunions du Comité Technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation

finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Orientation 1

Indicateur	Référence	Objectif

Orientation 2

Indicateur	Référence	Objectif

Orientation 3

Indicateur	Référence	Objectif

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de DIJON.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

- 3-1 Porteurs de projets et cibles
- 3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)
- 3-3 Indicateurs de suivi

Annexe 4 – Contribution des établissements publics et opérateurs

- 4-1 ADEME
- 4-2 Caisse des Dépôts et Consignation
- 4-3 CEREMA
- 4-4 XXX

Le CRTE sera complété d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'État et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

Fait à ARNAY LE DUC, le 16 février 2022

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté
et de la Côte-d'Or,



Fabien SUDRY

Le Président de la communauté de communes
du Pays Arnay - Liernais,

Pierre POILLOT



Le Président du Conseil Départemental
de la Côte d'Or :



François SAUVADET

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS1/projet 1

Orientation stratégique n° 1	développement économique
Action n°1	finitions de la ZAE du Pragnet
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	Pouvoir offrir aux entreprises potentielles un lieu d'implantation qui n'existe nulle part sur le territoire
Partenaires	CCPAL en partenariat avec la Ville d'ARNAY avec laquelle une convention de mise à disposition du terrain a été signée
Coût prévisionnel	Achèvement de travaux de viabilité en instance depuis 2013 : 60000€ ht
Plan de financement	Subvention escomptée des partenaires : 60% soit 18000€ ht ; produit de vente de parcelle attendu 18000€ ht (75% Ville 25% CCPAL) ; autofinancement 24000 € ht
Calendrier	1ere partie : 2è trimestre 2022 ; suite automne 2022 et année 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement en pourcentage de l'opération



Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS1/projet 2

Orientation stratégique n° 1	développement économique
Action n°2	<u>aménagement d'une ZAE à LACANCHE</u>
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	Pouvoir offrir aux entreprises potentielles un lieu d'implantation qui n'existe nulle part sur le territoire Une réflexion sur la localisation potentielle sera engagée en lien avec les services de l'État
Partenaires	CCPAL
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement en pourcentage de l'opération

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS1/projet 3

Orientation stratégique n° 1	développement économique
Action n°3	<u>aménagement d'une ZAE à LIERNAIS</u>
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	Pouvoir offrir aux entreprises potentielles un lieu d'implantation qui n'existe nulle part sur le territoire avec une demande en cours sur ce site Afin d'anticiper les demandes ultérieures, un échange amont sera prévu avec les services de l'État afin d'examiner les conditions de faisabilité
Partenaires	CCPAL
Coût prévisionnel	50000 € ht
Plan de financement	Subvention escomptée des partenaires : 80% soit 40000€ ht ; pas de produit de vente de parcelle attendu qui appartient à la commune et cèdera au tarif valeur agricole ; autofinancement 10000 € ht
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement en pourcentage de l'opération

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS1/projet 4

Orientation stratégique n° 1	développement économique
Action n°4	<u>développement de la production agricole en circuits courts , vente directe</u>
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	Pouvoir offrir aux producteurs locaux un lieu de vente directe à la population et au « passage » en prolongation de l'action du FRT
Partenaires	CCPAL
Coût prévisionnel	70000 € ht
Plan de financement	FRT 15000€ Subvention escomptée des partenaires pour le solde 32000; autofinancement 9000 € ht
Calendrier	2è trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Achèvement de l'opération

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS1/projet 5

Orientation stratégique n° 1	développement économique
Action n°5	<u>développement de la production agricole en circuits courts , vente directe</u>
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	Développer un partenariat avec les zones urbaines du département pour offrir un débouché à dimension économique afin de développer les produits locaux en prolongation de l'action du FRT Objectif : création d'un magasin de produits locaux
Partenaires	CACBS METROPOLE DIJON
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS1/projet 6

Orientation stratégique n° 1	<u>projets économiques et touristiques</u>
Action n°6	Création tour du Pays d'ARNAY LIERNAIS
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	Valoriser les différents sites du territoire en créant un itinéraire complet du « tour du territoire pédestre, VTTT équestre.. Projet est à mettre en lien avec l'existant, notamment les grands itinéraires existants ou en projet, et les sentiers de randonnée pédestre portés par la CCPAL déjà inscrits au PDIPR, ainsi que les grands itinéraires portés par le PNR du Morvan (notamment en équestre). Bibracte – Alésia (qui passe sur le territoire de la CC Arnay – Liernais à Ménessaire) Il conviendra de prévoir les services autour de cet itinéraire en fonction des publics visés (borne recharge VTT-assistance électrique, aire de lavage, parking au départ,). Pour valoriser la démarche, ces sentiers pédestres et VTT devront être inscrits au PDIPR (pédestre) ou au PDESI (VTT – équestre).
Partenaires	Communes de la CCPAL ; Rando club FDIRP
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	Ebauche fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS1/projet 7

Orientation stratégique n° 1	<u>projets économiques et touristiques</u>
Action n°7	aménagement du site de FOUCHE source de l'ARROUX
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	Valoriser un site de promenade et nature en lien avec le camping et l'activité sportive environnante, création d'un lieu d'accueil
Partenaires	Communes de la CCPAL ; Rando club AOA
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	Ebauche fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS1/projet 8

Orientation stratégique n° 1	<u>projets économiques et touristiques</u>
Action n°8	projet touristique et culturel pour valoriser le patrimoine des Hospices Saint Pierre à ARNAY LE DUC
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	Valoriser un site architectural d'exception et développer l'attractivité locale
Partenaires	Ville d'ARNAY MRAT
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	Ebauche fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS1/projet 9

Orientation stratégique n° 1	<u>projets économiques et touristiques</u>
Action n°9	projet de voie Verte sur l'ancienne voie ferrée EPINAC LES LAUMES
Maître d'ouvrage	CCPAL CCPABO
Description de l'action	Créer une continuité voie verte entre le canal de Bourgogne et la voie AUTUN NOLAY
Partenaires	CCPABO Département 21
Coût prévisionnel	Environ 2000 000 € ht
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS1/projet 10

Orientation stratégique n° 1	<u>projets économiques et touristiques</u>
Action n°10	projet de voie Verte ancienne voie AVALLON AUTUN
Maître d'ouvrage	SM PNR MORVAN
Description de l'action	Créer une continuité voie verte en traversée du MORVAN
Partenaires	SM PNR MORVAN ; 5 autres COMCOM concernées en 21 ; 58 ; 71 ; 89
Coût prévisionnel	Environ 6000 000 € ht
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS2/projet 11

Orientation stratégique n° 2	Orientation stratégique 2 habitat urbanisme services à la personne
Action n°11	lancement d'une OPAH ou similaire sur toutes les communes de la CCPAL ; accompagnement des communes dans la rénovation ou amélioration de bâtiments existants pour créer du logement locatif
Maître d'ouvrage	Communes et particuliers
Description de l'action	Susciter le développement d'une offre de logement locatif adaptée au marché
Partenaires	Toutes les communes
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS2/projet 12

Orientation stratégique n° 2	Orientation stratégique 2 habitat urbanisme services à la personne
Action n°12	Engagement d'une démarche de sensibilisation et concertation entre élus et services de l'Etat sur l'application du règlement national d'urbanisme et la règle de la constructibilité limitée avec la sous-préfecture, la DDT et le CAUE pour obtenir la possibilité de quelques constructions sur le territoire
Maître d'ouvrage	CCPAL
	Communes et particuliers
Description de l'action	Réunions d'information et échanges entre les élus et les services de l'Etat en matière de droit de l'urbanisme, plus particulièrement sur l'application du règlement national d'urbanisme, ses limites, en examinant des cas concrets, et également sur les outils à disposition des élus en matière de planification communale ou intercommunale., quand cela se justifie Intervenants : DDT et CAUE. Objectif :Permettre aux nouveaux résidents, ou jeunes du territoire qui veulent y rester, de s'installer en l'absence de possibilité autre en utilisant les parcelles agricoles sans intérêt
Partenaires	Toutes les communes
Coût prévisionnel	A définir ; études préalables sommaires ??
Plan de financement	A définir
Calendrier	Printemps 2022 et permanent sur la durée du CRTE
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS2/projet 13

Orientation stratégique n° 2	Orientation stratégique 2 Amélioration des services à la personne_
Action n°13	Extension du Transport A la Demande sur tout le territoire ; remise en service du projet mobilité avec les travailleurs sociaux
Maître d'ouvrage	CCPAL
Maître d'ouvrage	Communes et particuliers
Description de l'action	Permettre aux habitants de se déplacer pour les différents aspects de la vie quotidienne
Partenaires	Toutes les communes ; Centre Social, CD 21
Coût prévisionnel	A définir ; études préalables sommaires ??
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS2/projet 14

Orientation stratégique n° 2	Orientation stratégique 2 Amélioration des services à la personne_
Action n°14	« message territorial » mutualiser au mieux les volets de l'administration, du domaine associatif, et « du vivre ensemble », Faire en sorte que les différents sites communautaires (ou municipaux dans les bourgs centre) le centre Social, soient perçus par le public comme un unique Espace Commun Intercommunal économique social, économique et .culturel. Rendre le territoire « lisible »
Maître d'ouvrage	CCPAL
Maître d'ouvrage	Communes et particuliers
Description de l'action	Action de communication
Partenaires	Toutes les communes et associations
Coût prévisionnel	A définir ; études préalables sommaires ??
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS2/projet 15

Orientation stratégique n° 2	Orientation stratégique 2 Amélioration des services à la personne_
Action n°15	création d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire à ARNAY LE DUC avec antenne secondaire à LIERNAIS.
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	Maintenir une offre de santé sur le territoire
Partenaires	Communes et professionnels de santé Hospices Civils de BEAUNE
Coût prévisionnel	A définir ;
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS2/projet 16

Orientation stratégique n° 2	Orientation stratégique 2 Amélioration des services à la personne_
Action n°16	réimplantation d'une pharmacie à LIERNAIS.
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	Maintenir une offre de santé sur le territoire
Partenaires	Communes et professionnels de santé Hospices Civils de BEAUNE (pour avoir la présence médicale annexe à LIERNAIS)
Coût prévisionnel	A définir ;
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS2/projet 17

Orientation stratégique n° 2	Orientation stratégique 2 Amélioration des services à la personne_
Action n°17	maintien du Centre Hospitalier d'AUTUN et notamment de la maternité, outil indispensable à la VIE du territoire
Maître d'ouvrage	CCPAL et communes
Description de l'action	Maintenir une offre de santé sur le territoire
Partenaires	Hôpital d'AUTUN ARS
Coût prévisionnel	A définir ;
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS3/projet 18

Orientation stratégique n° 3	Orientation stratégique 3. Petite enfance ; jeunesse, vie associative et culturelle
Action n°18	volet petite enfance/ : déplacement du RAM actuellement implanté au Multi Accueil Petite Enfance, libérant ainsi de la place pour la création de 7 à 8 places supplémentaires en crèche
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	Les deux projets extension crèche et MAM pourront permettre de répondre à la demande des familles pour la garde du jeune enfant, avec 15 demandes en attente
Partenaires	Hôpital d'AUTUN ARS
Coût prévisionnel	A définir ;
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS3/projet 19

Orientation stratégique n° 3	Orientation stratégique 3. Petite enfance ; jeunesse, vie associative et culturelle
Action n°19	volet petite enfance/ : - la création d'une MAM mise à disposition d'une association de 3 Assistantes Maternelles pouvant accueillir 4 enfants supplémentaires par rapport à la situation actuelle
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	Les deux projets extension crèche et MAM pourront permettre de répondre à la demande des familles pour la garde du jeune enfant, avec 15 demandes en attente
Partenaires	CAF PMI
Coût prévisionnel	A définir ;
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS3/projet 20

Orientation stratégique n° 3	Orientation stratégique 3. Petite enfance ; jeunesse, vie associative et culturelle
Action n°20	volet petite enfance / : - création d'une MAM à LIERNAIS dans les locaux inoccupés de la MFR
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	permettre de répondre à la demande des familles pour la garde du jeune enfant,
Partenaires	CAF PMI
Coût prévisionnel	A définir ;
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS3/projet 21

Orientation stratégique n° 3	Orientation stratégique 3. Petite enfance ; jeunesse, vie associative et culturelle
Action n°21	volet enfance jeunesse qui sera développé avec le Centre Social
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	Développer un véritable projet enfance jeunesse
Partenaires	CAF CD21
Coût prévisionnel	A définir ;
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS3/projet 22

Orientation stratégique n° 3	Orientation stratégique 3. Petite enfance ; jeunesse, vie associative et culturelle
Action n°22	volet sport vie associative
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	encourager le dynamisme des associations sportives en particulier l'AOA, s'engager dans le soutien à la qualification de Camille MOUTARD, jeune athlète de 20 ans en discipline marche pour les JO de 2024 à PARIS
Partenaires	CAF CD21
Coût prévisionnel	A définir ;
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS3/projet 23

Orientation stratégique n° 3	Orientation stratégique 3. Petite enfance ; jeunesse, vie associative et culturelle
Action n°23	projet culturel ambitieux facteur d'attractivité
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	projet Microfolies avec implantation envisagée à la médiathèque au Centre Social -l'accueil de l'École de Musique, et l'Harmonie Municipale font partie des objectifs de la CCPAL, qui apporte un soutien financier significatif, et qui est en quête d'une solution de «relogement » pour ces organismes qui n'ont plus de local à disposition
Partenaires	CAF CD21
Coût prévisionnel	A définir ;
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS4/projet 24

Orientation stratégique n° 4	Orientation stratégique 4. Environnement transition écologique et énergétique
Action n°24	développement des Energies renouvelables
Maître d'ouvrage	CCPAL
Description de l'action	Soutien aux projets d'énergies renouvelables acceptables sur le territoire à l'initiative des particuliers et/ou communes
Partenaires	Communes développeurs
Coût prévisionnel	A définir ;
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Objectif poursuivi en jumelant les projets éoliens, l'agroénergie, le photovoltaïque sur les sites type friche industrielles (carrières décharges anciennes...) : devenir :TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS4/projet 25

Orientation stratégique n° 4	Orientation stratégique 4. Environnement transition écologique et énergétique
Action n°26	Protection de l'environnement, et gestion des déchets
Maître d'ouvrage	CCPAL et communes
Description de l'action	mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures des principaux bâtiments publics
Partenaires	CCPAL et communes
Coût prévisionnel	A définir ;
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Objectif poursuivi en jumelant les projets éoliens, l'agroénergie, le photovoltaïque sur les sites type friche industrielles (carrières décharges anciennes...) : devenir :TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS4/projet 26

Orientation stratégique n° 4	Orientation stratégique 4. Environnement transition écologique et énergétique
Action n°26	Transition énergétique
Maître d'ouvrage	CCPAL et communes
Description de l'action	gros travaux de rénovation des Ecoles « passoires thermiques », et des bâtiments communaux et - amélioration énergétique des gymnase de LIERNAIS, avec en particulier le bardage latéral des vestiaires, et de FOUCHE (remplacement des portes d'accès Remise en service de la chaufferie bois récente du gymnase de FOUCHE
Partenaires	CCPAL et communes
Coût prévisionnel	A définir ;
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie réalisée

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS4/projet 27

Orientation stratégique n° 4	Orientation stratégique 4. Environnement transition écologique et énergétique
Action n°27	Sécurisation de la ressource en EAU pour secourir la partie du territoire CCPAL desservie par le captage de LUSIGNY / OUCHE, et soutien d'étiage de l'Ouche amont, en réduisant les prélèvements en période sèche
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Barrage de Chamboux
Description de l'action	Réhabilitation de l'ensemble de l'unité de production de BOIS BRULE (située sur la commune de CIVRY EN MONTAGNE, hors du périmètre CCPAL) ; création d'un accélérateur à LE FETE
Partenaires	Conseil Départemental 21, Agences de l'EAU SEINE NORMANDIE RHONE MEDITERRANNE CORSE, ETAT DETR
Coût prévisionnel	3 470 000 € HT
Plan de financement	A définir suivant implication définitive des partenaires, et ajustement sur le tarif du service à l'utilisateur
Calendrier	A réaliser en 4 tranches de 2022 à 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Sécurisation de production et soutien d'étiage de l'Ouche amont, en continuité du Schéma Directeur et des engagements du SM CHAMBOUX

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS4/projet 28

Orientation stratégique n° 4	Orientation stratégique 4. Environnement transition écologique et énergétique
Action n°26	Sécurisation de la ressource en EAU pour secourir la partie du territoire CCPAL desservie par le captage de LUSIGNY / OUCHE
Maître d'ouvrage	Syndicat Mixte du Barrage de Chamboux
Description de l'action	Réalisation d'une unité de traitement de l'eau pour diminuer la teneur en calcaire du captage de LUSIGNY/OUCHE
Partenaires	Conseil Départemental 21, Agences de l'EAU RHONE MEDITERRANNE CORSE, ETAT DETR
Coût prévisionnel	2 500 000 € ht
Plan de financement	A définir suivant implication définitive des partenaires, et ajustement sur le tarif du service à l'utilisateur
Calendrier	2027
Indicateurs d'évaluation proposés	Diminution de l'entartrage des canalisations

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS4/projet 29

Orientation stratégique n° 4	Orientation stratégique 4. Environnement transition écologique et énergétique
Action n°26	Renouvellement des canalisations anciennes vétustes et fuyardes
Maître d'ouvrage	SMAEP ARNAY LE DUC
Description de l'action	Dans le cadre d'un programme pluriannuel, étalé sur les 20 ans à venir, issu du Schéma Directeur, renouvellement des canalisations fuyardes
Partenaires	Conseil Départemental 21, Agences de l'EAU RHONE MEDITERRANNE CORSE, ETAT DETR
Coût prévisionnel	500 000€ ht par an en moyenne soit 3 000 000 € ht sur la durée du CRTE
Plan de financement	A définir suivant implication définitive des partenaires, et ajustement sur le tarif du service à l'utilisateur
Calendrier	2022 à 2027
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration de l'indice linéaire de perte du réseau

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS4/projet 30

Orientation stratégique n° 4	Orientation stratégique 4. Environnement transition écologique et énergétique
Action n°26	Renouvellement des canalisations anciennes vétustes et fuyardes
Maître d'ouvrage	SIAEP de la Région de LIERNAIS
Description de l'action	Dans le cadre d'un programme pluriannuel, étalé sur les 10 ans à venir, issu du Schéma Directeur, renouvellement des canalisations fuyardes, notamment celles en fibre ciment
Partenaires	Conseil Départemental 21, Agences de l'EAU LOIRE BRETAGNE, ETAT DETR
Coût prévisionnel	200 000€ ht par an en moyenne soit 1 200 000 € ht sur la durée du CRTE
Plan de financement	A définir suivant implication définitive des partenaires, et ajustement sur le tarif du service à l'utilisateur
Calendrier	2022 à 2027
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration de l'indice linéaire de perte du réseau

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS4/projet 31

Orientation stratégique n° 4	Orientation stratégique 4. Environnement transition écologique et énergétique
Action n°26	Amélioration des captages de sources de la commune de MENESSAIRE
Maître d'ouvrage	SIAEP de la Région de LIERNAIS
Description de l'action	Réhabiliter les ouvrages de captage de MENESSAIRE, afin de conforter leur débit et la protection contre les pollutions extérieures essentiellement bactériologiques
Partenaires	Conseil Départemental 21, Agences de l'EAU LOIRE BRETAGNE, ETAT DETR
Coût prévisionnel	40 000€ ht
Plan de financement	A définir suivant implication définitive des partenaires, et ajustement sur le tarif du service à l'utilisateur
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration de la qualité de l'eau et sécurisation de l'alimentation du village

Communauté de Communes du PAYS ARNAY LIERNAIS 1 rue de la gare 21230 ARNAY LE DUC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Fiche action/OS complémentaire 6/projet 32

Orientation stratégique complémentaire 6	Orientation stratégique complémentaire 6. Volet emploi
Action n°2	Contribuer au développement de l'emploi sur le territoire, et à l'insertion des publics défavorisés, et les plus éloignés de l'emploi
Maître d'ouvrage	CCPAL et communes
Description de l'action	Réalisation d'un chantier d'insertion sur l'ensemble de la CCPAL
Partenaires	CCPAL et communes ; SAS ; MILO ; POLE EMPLOI ; DDETS
Coût prévisionnel	A définir ;
Plan de financement	A définir
Calendrier	A définir
Indicateurs d'évaluation proposés	Economie d'énergie réalisée